

DELIBERATION N° 82/128 : M.J.C. 2ème TRANCHE : AVENANT N° 2

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux complémentaires suivants à la M.J.C. :

- fourniture et pose de portique de basket escamotable sous charpente,
- fourniture et pose d'une fermeture sur escalier d'accès au rangement.

Ces travaux pourraient être effectués pour un montant de 24 460 F 80 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GUIDON, 10 rue Jules Verne - 54770 à DOMMARTIN-SOUS-AMANCE, titulaire du lot N° 4 "Serrurerie", un avenant N° 2 correspondant aux travaux énumérés ci-dessus pour un montant T.T.C. de 24 460 F 80.

- précise que le montant du marché de base du 19 Mai 1981 sera porté à 84 787 F 40 T.T.C.,

- rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire de 1982.